

Synthèse de la réunion du bureau du 22 mars 2017

Patrice Duran, qui présidait le premier bureau de son mandat, a introduit la séance en soulignant sa satisfaction à se trouver dans cette position et en proposant aux membres du bureau de présenter leur point de vue sur les principaux enjeux des travaux du CNIS pour les mois qui arrivent.

Il a ensuite consulté le bureau sur la nomination du **nouveau président de la CNERP**. Après avoir souligné l'implication du sénateur **Jean-Claude Frécon** dans ce rôle de 2005 à 2016, date de sa disparition prématurée, il a proposé la nomination de **Claude Raynal, sénateur de la Haute-Garonne, membre de la Commission des Finances**, et actuellement adjoint au maire, après en avoir été le maire, de Tournefeuille, commune de plus de 20 000 habitants, qui fait partie de la Métropole de Toulouse.

Le bureau a approuvé cette nomination, qui sera prononcée par arrêté ministériel, et qui devrait permettre à Claude Raynal de présider la prochaine réunion de printemps de la CNERP, prévue le 26 avril.

Jean-Luc Tavernier a ensuite commenté **l'actualité du service statistique public (SSP)**.

Une réflexion d'ampleur a été engagée au niveau européen en vue de comprendre les phénomènes de démembrement des chaînes de production mondiales et, au-delà de ces phénomènes, ceux de **localisation de la propriété intellectuelle** et de transfert de cette localisation d'un pays à l'autre entre sociétés d'un même groupe, vers des pays à fiscalité avantageuse, ces transferts pouvant perturber les statistiques macroéconomiques des pays.

Dans le cadre de la loi relative à l'égalité réelle outre-mer (Loi n°2017-256), promulguée le 28 février 2017, le dispositif relatif au recensement de la population qui s'applique en métropole et dans les 4 DOM historiques est étendu à Mayotte : un recensement annuel par sondage pour les communes de plus de 10 000 habitants (8 % des adresses chaque année), soit 10 des 17 communes mahoraises et un recensement exhaustif tous les cinq ans pour les petites communes. Le dernier recensement à Mayotte quinquennal date de 2012 et l'Insee prépare depuis deux années celui de 2017. Ce recensement exhaustif à Mayotte aura lieu en septembre prochain comme prévu. Les enquêtes annuelles de recensement ne débiteront pas avant 2019.

L'utilisation des données de caisse à des fins d'élaboration d'une partie de l'indice des prix a fait l'objet d'une expérimentation par l'Insee avec des enseignes volontaires, en utilisant les techniques d'exploitation des données massives (*big data*). La mise en place d'une répétition générale, puis du dispositif pérenne, est conditionnée par la publication d'un décret d'application de la loi pour une République numérique, définitivement adoptée en octobre dernier, puis d'un arrêté. Une publication du décret avant la fin du mois permettrait une première exploitation, dont les résultats seront diffusés après deux années de collecte, en 2019 et une exploitation décalée d'une année sinon.

L'année 2017 sera la première année de la mise en œuvre de la démarche Insee 2025, et sera marquée par des actions de communication externe répondant à la première des orientations « *faire parler les chiffres et aller au-devant de tous les publics* ». Elle se caractérisera également par **l'extension du champ des estimations trimestrielles d'emploi** et une publication commune Acoess-Dares-Insee et par **l'avancement du projet TRAJAM** (Trajectoires de Jeunes Appariés aux Mesures Actives du Marché du Travail) par la Dares.

Pour conclure, le directeur général a évoqué **les principales publications récentes du SSP**.

Après un rappel du contexte international des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU par **Sylvain Moreau, chef du SOeS**, la proposition d'un **groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs associés à ces objectifs** est retenue par le bureau. Ce groupe sera rattaché au bureau. Il sera présidé par **Jean-René Brunetière** et les rapporteurs seront **Sylvie Eghbal-Téhérani (Insee)** et **Frédéric Vey (SOeS)**. Une première étape consistera, dans une formation restreinte, à définir une méthode permettant d'aborder de manière pragmatique, la définition d'un tableau de bord d'ensemble et des critères de sélection des indicateurs, dont il sera rendu compte au bureau du 19 octobre 2017, parallèlement à la définition du mandat définitif du groupe.

La version finale du rapport du groupe de travail « Accès des chercheurs aux données administratives » a été validée et sera diffusée prochainement.

Les informations relatives aux actualités du Cnis ont porté sur le projet de la rencontre « discriminations dans le domaine de l'emploi », l'avancement des groupes de travail en cours (« mesure du travail dissimulé » et « Rorcal »), les sujets des commissions de printemps, la refonte du site du Cnis, la valorisation du colloque 2016 sur les comparaisons internationales, en association avec le CEPPII, sous la forme d'une publication portant sur la comparaison France-Allemagne, l'avancement de la préparation du colloque sur l'économie numérique, dont il a été retenu qu'il se tiendrait début 2018.

Enfin, une **information sur la procédure d'étalonnage du CEREN et ses résultats** a été apportée par **Marc Christine, rapporteur du Comité du Label**.